

## Collectivité : Saint-Hilaire-de-Riez

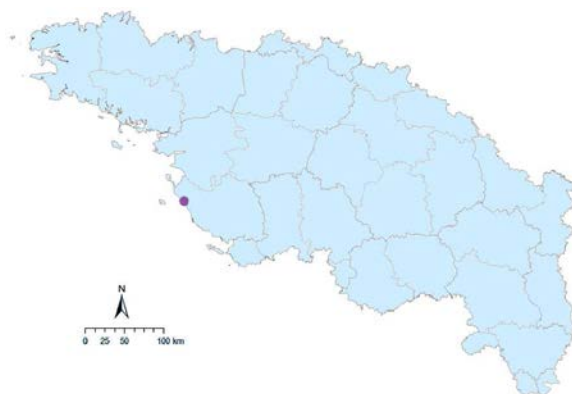
### Commune

Département : Vendée  
Population : 10 734 habitants

Visite effectuée le 27 septembre 2013, en présence de :

**Christian COZIC**, Directeur des Services techniques  
servicetechniques@sainthilairederiez.fr  
02 51 59 94 20

**Yves GAUVRIT**, Directeur adjoint des Services techniques



### Historique

Suite à l'urbanisation croissante, les réseaux eaux pluviales communaux ont été progressivement saturés, ce qui a occasionné des dysfonctionnements nécessitant la mise en œuvre de bassins de rétention dans les années 90. Malgré la création de ces ouvrages, les 11 et 14 octobre 2012, une partie de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a connu un épisode pluvieux exceptionnel et plusieurs foyers ont été victimes d'inondations. Suite à cette inondation, les élus ont sollicité la déclaration d'état de "catastrophe naturelle" et un nouveau programme de travaux prioritaires lié aux eaux pluviales a été lancé dès 2013. C'est ainsi que plusieurs constats ont été faits :

- Les bassins de rétention qui n'étaient pas souvent en eau et parfois contestés, ont permis de tamponner et stocker des volumes importants d'eaux pluviales.
- L'artificialisation des surfaces (nouvelles constructions) a renforcé l'étanchéité et concentré les eaux pluviales sur les rues et dans le réseau. Les sols gorgés d'eau par les pluies précédentes, associés parfois à l'obstruction des avaloirs, ont également, par endroit, saturé ce réseau.
- Certains habitants ont découvert que leur installation n'était pas conforme : branchement sur les réseaux avec absence de clapet anti-retour ou encore interconnexion avec le réseau des eaux usées. Dès lors, le trop-plein s'est déversé dans les installations de ces particuliers

C'est donc depuis 2012 que la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales s'est accélérée.



### Objectifs et « idées phares » de la collectivité

Sur le territoire communal, la capacité des sols à l'infiltration est globalement faible. Le 0 rejet est préconisé dans la mesure du possible. La pluviométrie prise en compte est la vicennale et le rejet à débit régulé est limité à 3L/s/ha. La technique majoritairement utilisée pour la gestion des eaux pluviales est le bassin de rétention.

Sur le domaine privé, le raccordement au réseau eaux pluviales est par définition interdit. Toute dérogation doit faire l'objet d'une demande instruite par les services techniques qui analysent également la gestion des eaux pluviales sur les permis de construire.

## Les leviers mis en œuvre

Le projet de PLU a été voté le 19 avril 2013 et est actuellement soumis à enquête publique. Des dispositions incitant à la gestion intégrée des eaux pluviales et à la mise en place de techniques alternatives seront intégrées à ce document.

Un zonage pluvial et Schéma directeur des eaux pluviales sont par ailleurs en cours de réalisation. Le zonage pluvial, annexé au PLU, permettra d'affiner la réglementation à appliquer par zone de la commune. Ces outils permettront de donner un cadre législatif à la politique de gestion intégrée des eaux pluviales mise en œuvre.

Par ailleurs, une communication sur la gestion des eaux pluviales est faite via l'Agenda 21 communal. Dans le cadre de la mise en œuvre d'ouvrages hydrauliques, des communications sont réalisées via le site Internet de la commune et le journal communal « Ville envie ».

Département de la Vendée (85)

**Ville de Saint Hilaire de Riez**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

AMÉNAGER L'AVENIR  
EMBELLIR LA VIE

**Bassin de rétention**  
d'une capacité de 1800 m<sup>3</sup>

Pose de canalisations de 400 mm

Estimation des travaux : 108 600 € TTC

Maîtrise d'ouvrage : ville de Saint-Hilaire-de-Riez  
Bureau d'étude Z LM (44 - La Haye-Fouassière)  
Entreprise Poissonnet (85 - Aizenay)

Fonctionnaire bassinretentiontressanges



**Ici, la ville réalise un bassin de rétention des eaux pluviales**

INFO TRAVAUX : 02 51 59 94 00

## Noue et bassin de rétention de la rue des artisans



Ce quartier a subi un fort développement urbain ces dernières années. Une grande surface de terrains agricoles a ainsi été imperméabilisée. Dans le cadre de l'un de ces projets d'aménagement, une ancienne noue agricole a été conservée suite à une volonté architecturale et paysagère. Cette noue permet aujourd'hui de collecter, stocker, puis infiltrer les eaux de ruissellement. Elle se rejette, à l'aval, vers un bassin de rétention à ciel ouvert qui permet le tamponnement, l'infiltration et la décantation des eaux de ruissellement avant rejet à débit régulé.



## Bassins de rétention rue des Tressanges

Un bassin de rétention a été réalisé dans le secteur de la rue des Tressanges afin de stocker, tamponner et infiltrer les eaux de ruissellement. Ce bassin, équipé d'un régulateur de débit, a été planté et légèrement surcreusé en son centre pour créer une zone de circulation d'eau à débit lent. Cet espace permet d'avoir une circulation d'eau préférentielle dans une zone continuellement en eau même lors d'épisodes de sécheresse. Cette espace est favorable à l'installation d'une biodiversité humide à semi humide.



Suite aux inondations d'octobre 2012, la construction, dans le secteur de la rue des Tressanges, d'un deuxième bassin de rétention est en cours de finalisation. Lors des forts épisodes pluvieux de 2012, le premier bassin avait été complètement mis en charge et avait débordé. Ce deuxième bassin complémentaire va permettre de délester les réseaux EP et de stocker et tamponner 1800 m<sup>3</sup> d'eau de ruissellement avant rejet à débit régulé. La mise en place de cet ouvrage a fait l'objet d'une communication sur le site Internet de la commune et dans le journal communal.

## Secteur des Sauges : bassin enterré avec puits d'infiltration

Dans ce secteur impacté par une forte urbanisation, un bassin de rétention à ciel ouvert avait été réalisé pour tamponner, stocker et infiltrer les eaux de ruissellement. Cependant, la présence locale d'une nappe affleurante a entraîné des dysfonctionnements. L'ouvrage a donc été transformé. Un bassin de rétention étanche enterré a été mis en place. Connecté à un puits d'infiltration via une pompe de relèvement, il permet de vidanger les eaux de ruissellement par infiltration à 35 m de profondeur, sous la nappe .



## Le lotissement Boursaud : noues paysagères

Sur le Lotissement privé Boursaud, la gestion des eaux pluviales est basée sur le principe de 0 rejet. La collecte des eaux de ruissellement est réalisée par nivellement, au plus proche du lieu de précipitation, par des noues paysagères en accotement de voirie. Les noues permettent de stocker, tamponner et infiltrer les eaux de ruissellement.



### Conclusion

L'imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation croissante a imposé à la commune de Saint-Hilaire-de-Riez de mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales. Les inondations qui se sont produites en 2012 ont entraîné l'accélération de la prise de conscience des différents acteurs du territoire. La commune, de par la mise en œuvre de son PLU, du zonage pluvial et d'un Schéma directeur des eaux pluviales, est entrain de se doter d'outils permettant le développement d'une stratégie et d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales basée sur le recours aux techniques alternatives. La gestion à la parcelle est aujourd'hui imposée et le recours à l'infiltration est privilégié.

Les retours d'expérience en terme d'efficacité, de coût, et d'intégration paysagère sont bons. La mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales en amont de l'urbanisation prévue par le PLU devrait aujourd'hui permettre de trouver des solutions préventives et non curatives.